



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2417**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Tassin de Gaulle, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Georges Perret

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

**Commission permanente du 14 mai 2018****Décision n° CP-2018-2417**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Tassin de Gaulle, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Georges Perret**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte de la cession**

La ZAC du Centre à Tassin-la-Demi-Lune a été créée par délibération du Conseil n° 2003-1280, du 7 juillet 2003, avec pour objectifs de renforcer l'activité commerciale, diversifier les fonctions, créer un espace public à l'échelle de la Commune et permettre ainsi au centre de se développer et de se diversifier.

L'aménagement de cette ZAC a été confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Elle est aujourd'hui achevée et sa suppression a été approuvée par délibération du Conseil n° 2017-2529 du 20 décembre 2017.

Dans le cadre de cette ZAC, il a été percé la rue Georges Perret, liant la promenade des Tuileries à l'avenue Charles de Gaulle.

Il est prévu un programme immobilier de logements, dénommé "Le Seventy", à l'angle de la rue Georges Perret et de l'avenue Charles de Gaulle, par la SCCV Tassin de Gaulle, du groupe New Im.

Ce programme, prévoyant la construction de 2 bâtiments et dont la livraison est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, est projeté à l'alignement du bâtiment voisin, déjà construit par l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône. De même, l'alignement à l'angle de la rue Georges Perret et de l'avenue Charles de Gaulle, sera modifié par rapport à celui qui était prévu initialement. Alors qu'il était prévu un pan coupé arrondi, l'implantation de l'immeuble formera un angle droit, conformément à celui de l'autre côté de l'avenue Charles de Gaulle, à l'angle avec la montée de Verdun.

Cette modification nécessite la cession à la SCCV Tassin de Gaulle de la portion de la voie qui représente actuellement le pan coupé.

Une division parcellaire a été effectuée par document d'arpentage et la parcelle nouvellement créée devant être intégrée au programme immobilier a été déclassée du domaine public, après constatation de la désaffectation, par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2185 du 26 février 2018.

**II - Désignation du bien cédé**

La parcelle déclassée devant être cédée à la SCCV Tassin de Gaulle est cadastrée AS 653. Sa superficie est de 2 m<sup>2</sup>.

### III - Condition de la cession

Il a été négocié avec l'acquéreur une cession au prix de 1 000 €, non assujettie à la TVA. Les frais liés à cette régularisation foncière sont à sa charge ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 mai 2017, figurant en pièce-jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la cession, à la SCCV Tassin de Gaulle, au prix de 1 000 €, d'une parcelle de terrain cadastrée AS 653, située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Georges Perret à Tassin la Demi Lune, dans le cadre de la ZAC du Centre.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisé sur l'opération n° OP06O0531, le 12 décembre 2008 pour la somme de 15 234 857,79 € en dépenses et 4 951 316,60 € en recettes.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 1000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 9,98 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01 - opération n° OP06O2751 - écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.**